## CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

## DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-326 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 360 300 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LE PARC PIERRE-FOURNELLE

Je, Stéphanie Allard, greffière, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2021-EM-326 décrétant une dépense et un emprunt de 360 300 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau système d'éclairage pour le parc Pierre-Fournelle* est de 9677 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 979 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

## Je déclare

- X que le Règlement numéro 2021-EM-326 décrétant une dépense et un emprunt de 360 300 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau système d'éclairage pour le parc Pierre-Fournelle est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- ☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 janvier 2022

(S) STÉPHANIE ALLARD

Me Stéphanie Allard, greffière

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)